



Frais déduit du depot de garantie

Par **sand43_old**, le **19/11/2007** à **09:25**

bonjour, je decouvre ce forum qui m'interesse beaucoup , vu le probleme que je rencontre :
j'ai demenagé le 25 aout 2007, d'un pavillon dans le Pas de calais pour partir dans le 43 Haute loire. je loué via une agence immobiliere, le responsable de l'agence est venu faire mon etat des lieux de sortie le jour de mon depart avec tout les cartons aux milieu des pieces,
Alors il a décidé d'un comme un accord avec moi de revenir faire l'etat de lieux lorsque je serais parti mais vu la distance de mon nouveau lieu d'habitation je ne pouvais etre presente.
Il ne ma jamais rien dit sur l'etat des lieux.
Après des dizaines de coup de fils pour recuperer ma caution , elle met enfin parvenu aujourd'hui MAIS :
decompte : d'un vasque de salle de bain : 250 euros
T.O Menageres 2007 : 92.25 euros
Alors est ce normal ? je n'ai signé aucun etat des lieux de sortie !
je n'ai vu aucune facture pour le vasque de S. D. Bain
sont ils dans leurs droit? , sachant egalement qu'il mon redonné le reste de ma caution 20 jours apres la date prévur
Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter, car je suis effondrée